

La lettre du Maire

Edito de Pascal LELIÈVRE

Chers solesmiens,
voici quelques nouvelles de notre commune.

En cette année électorale je tiens à vous féliciter pour votre civisme : le taux de participation de Solesmes est de 85 % !

Nous sortons peu à peu de la crise sanitaire ce qui est une très bonne chose pour la reprise de nos associations.

Merci pour les personnes qui se sont manifestées pour aider les Ukrainiens, Solesmes est très actif dans cette solidarité.

Les travaux de réhabilitation de l'Espace du Rôle démarrent courant mai 2022. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée.

A propos de l'implantation de l'antenne FREE, soyez assurés que nous sommes à votre écoute et que nous faisons notre possible pour satisfaire au mieux l'intérêt général.

La commune participe à l'opération « été au ciné » avec le cinéma Confluences en offrant une place de cinéma à 2 € à tous les jeunes solesmiens de moins de 18 ans, les tickets sont à retirer à l'agence postale de Solesmes.

Afin de lutter contre la fracture numérique, le conseil Départemental de la Sarthe a missionné au sein de la communauté de communes du Pays Sabolien, Stéphanie CHAMPIN : conseillère numérique, elle vient pour rendre autonome les administrés dans leurs démarches numériques. Elle sera présente à la mairie de Solesmes les lundis de 9h à 12h les semaines impaires.

Un franc succès pour la famille ! Après le père, c'est le fils ! Fin janvier, Nicolas BAZIRE vient en effet de rentrer à 21 ans dans l'histoire de l'hippisme en remportant le prix d'Amérique 2022, la plus grande course de trot attelé au monde. Il porte haut les couleurs de Solesmes. Encore un grand bravo !

Orchestre à l'école

Depuis le début de l'année scolaire, les élèves de la classe de CM1/CM2 ont la chance de profiter de l'orchestre à l'école. Ainsi, deux demi-matinées par semaine cinq professeurs du conservatoire de Sablé interviennent dans l'école. Une fois en tutti et une fois par instrument.

Les élèves ont déjà beaucoup progressé et maîtrisent cinq morceaux. Ils ont fait un concert devant les autres élèves de l'école et devant ceux de la classe de l'IME avant les vacances de Noël.

Le prochain est pour la fête de l'école !
Les élèves sont ravis de cette expérience.

Accueil de familles ukrainiennes

Quatre familles solesmiennes accueillent depuis fin mars quatre familles ukrainiennes. Celles-ci ont été prises en charge à la frontière Polonaise par la mission #HelpUkraine menée par les Transports SALESKY. 56 réfugiés sont ainsi accueillis par des familles du territoire du Pays Sabolien.

A ce jour, deux enfants sont scolarisés à l'école de Solesmes. Leur intégration se passe très bien grâce à l'organisation mise en place par l'équipe enseignante.

Les familles ukrainiennes sont en cours d'apprentissage de la langue française (via Alpha Sablé) et vont ainsi pouvoir devenir progressivement autonome dans leur vie, recherche de logement et de travail. Certains d'entre eux sont déjà salariés.

Un appel aux dons va être relancé d'ici une quinzaine de jours : cette fois il s'agira de les aider à équiper leur logement (lit, canapé, machine à laver, cuisinière, vaisselle etc...). Il sera organisé par les transports SALESKY.



Soirée réunissant les familles ukrainiennes et françaises, les partenaires ainsi que l'équipe SALESKY engagés dans cette mission #HelpUkraine.

Rappels : haies sur domaine communal et tonte

Les haies débordant sur les trottoirs doivent être coupées à l'aplomb, afin de ne pas empêcher le passage des piétons.

La tonte est autorisée les jours ouvrables de 8h30 à 19h30 et le samedi de 9h à 19h. Elle est **interdite le dimanche et jours fériés**, comme tous travaux de bricolage et jardinage à

l'aide, d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage. Cf. *arrêté municipal du 31 mai 2001*. Le brûlage est interdit, les déchets devant être déposés à la déchetterie et non sur le domaine communal, merci de votre compréhension.

Lutte contre le frelon asiatique

Il vous est demandé, si vous constatez la présence d'un nid sur votre propriété, d'appeler les services techniques de la mairie au 06.80.96.68.08.

C'est l'agent communal qui contactera une des 5 entreprises

prestataires conventionnées chargées de la destruction du nid. L'entreprise facturera 50 % de l'intervention à la commune et 50 % au demandeur.

Lutte contre la prolifération des rats

Face à une recrudescence de rats, quelques recommandations afin d'endiguer leur prolifération :

- ne pas mettre des graines, du pain ou de la graisse pour les oiseaux au sol, mais les suspendre à une branche dans des récipients ;

- pour les propriétaires de poules, ne pas mettre des déchets végétaux, du pain ou des graines directement au sol et toujours en petites quantités afin que tout soit mangé au plus vite ;

- pour les propriétaires de composteurs, les maintenir fermés pour les protéger des intrusions de nuisibles ;

- Ne pas laisser de poubelle ou tout autre déchet s'amonceler dans un coin de votre terrain et surveiller le passage d'animaux sauvages (déjections).

Vous pouvez mettre des pièges à rats sur les lieux de passages, sous une palette ou un tas de bois (permettant le passage des rats), afin de protéger les autres animaux tels que les oiseaux, les chats ou tout autre animal sauvage ou domestique, **surtout ne pas mettre de produit raticide à l'air libre ou en libre accès**. Vous pouvez vous fournir dans un magasin spécialisé ou dans une entreprise certifiée.

Grippe aviaire

L'épizootie d'Influenza aviaire connaît une diffusion rapide sans précédent (799 foyers dans la région Pays-de-la-Loire) et des mortalités très importantes. Les mesures de protection de tous les oiseaux domestiques sont des mesures essentielles afin d'éviter la contamination des élevages sarthois.

- Clausturation ou mise sous filets des oiseaux des élevages non commerciaux pour éviter leur contamination par des oiseaux sauvages.

- Les aliments et l'eau de boisson doivent également être protégés des oiseaux sauvages.

- Tout contact avec un élevage professionnel est à proscrire.

- Toute mortalité ou symptômes suspects sont à signaler à un vétérinaire.

- Les basses-cours doivent se déclarer auprès de leur mairie par l'intermédiaire du document CERFA n°15472.

Bureau d'information touristique à Solesmes

Ouvert le 26, 27 et 29 mai, puis du mardi au dimanche en juin, juillet, août et septembre de 10h à 13h00 et de 14h00 à 17h30. Location de vélos possible.

Mail : info@valleedelasartre.fr Tel : 02 43 95 00 60

Site internet : vallee-de-la-sartre.com

Chantiers argent de poche 2022

du 18 au 22 juillet et du 1^{er} au 5 août 2022

Tu as entre 15 et 17 ans,

Tu veux participer à la vie de la commune,

Tu veux gagner un peu d'argent pendant l'été...

N'hésite pas à venir.

Dossiers d'inscription à retirer en mairie



Ecole de foot : bons résultats

Le groupe des 8-9 ans de l'école de foot de Solesmes a remporté le tournoi de Vion le 9 avril 2022.

Installation de structures de jeux

De grands jeux destinés aux enfants seront installés courant juin 2022 près de la salle des fêtes.

Départ à la retraite de Claudine LAUNAY

Le 30 avril 2022, l'heure du départ à la retraite a sonné pour Claudine LAUNAY, ATSEM à l'école St-Aquilin depuis plus de 23 ans. Conscience professionnelle et rigueur sont les qualités qui ont marqué sa carrière.

Bonne retraite Claudine !

Prochains rendez-vous

- Vide greniers du comité des fêtes : 15/05/22 Cour des Ormeaux
- Concert de « San Salvador » : 21/05/22 à Cricri plage
- Fête de la St-Jean organisé par le comité des fêtes : 25/06/22 à la salle des fêtes.